

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 16 décembre 2021**

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 16 décembre 2021 à 20h30 dans la salle de la mairie de Lanta sous la présidence de Mr Marc MENGAUD, Maire de Lanta.

L'ordre du jour était le suivant :

- ◆ *Modification de la durée hebdomadaire de travail de plusieurs agents du service périscolaire après l'avis favorable du centre de gestion*
- ◆ *Médiathèque : contrats de travail*
- ◆ *Assurance statutaire de groupe du centre de gestion*
- ◆ *Décisions modificatives budgétaires*
- ◆ *Admission en non valeur*
- ◆ *Proposition de vente de terrain à la commune par M. SAINT PE*
- ◆ *Intercommunalité : validation du rapport de la commission des charges transférées*
- ◆ *Groupe de travail du PLU*
- ◆ *Coffrets pour les personnes âgées*
- ◆ *Avenant au marché de délégation de service public d'assainissement collectif*
- ◆ *Projet : agent de surveillance de la voie publique*

Présents : MMES et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, SOVA Nadine, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, MONTOYA Annie, BLANCHARD Michel, DAMIA SOTUS Aurélie, PEREZ Sabine, SICARD Didier, DIAZ Rémi, BEAUJARD Caroline, ESTIEU Sébastien, GERARD Corinne

Excusés :

Mme MESSONNIER Aude ayant donné pouvoir à M. MENGAUD Marc

M. ZANET Jean Pierre ayant donné pouvoir à M. BLANCHARD Michel

Absents

M. Christophe GAY

Mme BOUSQUET Valérie

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

La tenue de la séance à huis clos demandée par le Maire est approuvée par le conseil municipal par 12 voix pour, 5 voix contre et 0 abstentions.

Le public quittant la salle avec quelques protestations, Mme RANC fait part de son incompréhension et exprime son opposition considérant que cela est antidémocratique.

Les comptes rendus des séances des 16 février, 11 mai et 24 août 2021 sont soumis à signature.

M. MENGAUD présente au conseil municipal M. Clément BEAULIEU, nouveau comptable responsable finances nouvellement arrivé dans la collectivité.

Mme BEAUJARD souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la revalorisation des subventions aux associations. M. LELEU propose de voir cela en début d'année en réunion avec M. BEAULIEU.

M. LELEU propose d'ajouter à l'ordre du jour la redevance d'occupation du domaine public versée par ENEDIS. Cet ajout est approuvé à l'unanimité

Mme BEAUJARD demande où en est le projet de mise en place d'une application de communication avec les Lantanais. M. LELEU propose d'évoquer cela en fin de réunion.

Mme RANC évoque le retrait des délégations et souhaite s'exprimer et poser des questions en fin de réunion.

#### **I. Dotation ENEDIS**

Après que ce point ait été ajouté à l'ordre du jour, M. LELEU demande au conseil municipal d'approuver le versement de 254 € versés par ENEDIS à la commune au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et il donne lecture du projet de délibération. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **II. Modification de la durée hebdomadaire de travail de plusieurs agents du service périscolaire après avis favorable du centre de gestion**

Au cours de la séance du 20 octobre 2021, le conseil municipal avait approuvé l'augmentation de la durée hebdomadaire de plusieurs agents du service périscolaire, cela pour compenser les temps de services après des départs en retraite et des mises en disponibilité. Celle-ci ne peut devenir effective qu'après avoir obtenu l'accord écrit des agents et après saisine et avis du comité technique paritaire. Cet avis a été donné le 2 décembre et dès lors le conseil municipal doit acter définitivement les augmentations horaires de + 3 heures hebdomadaires pour 3 agents et + 6 heures pour un agent. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **III. Médiathèque – contrats de travail**

M. LELEU précise qu'il s'agit tout d'abord du renouvellement du contrat de l'agent déjà en poste tout en augmentant la durée hebdomadaire de travail qui passe de 31 heures à 35 heures. Ensuite il y a l'ouverture d'un contrat à 27 heures dès janvier pour un second agent en vue d'un fonctionnement en binôme en amont de l'ouverture de la nouvelle médiathèque. A la remarque de M. DIAZ précisant que l'ouverture du second contrat avait déjà été évoquée lors d'une précédente réunion, M. LELEU répond qu'un délai de six mois s'est écoulé depuis et qu'il convient donc de réitérer la décision. Le conseil municipal approuve à l'unanimité

#### **IV. Assurance statutaire de groupe du centre de gestion**

La commune adhère au contrat de groupe d'assurance statutaire du centre de gestion. Il s'agit d'assurer les risques pour l'employeur liés aux absences pour maladie des agents. Le centre de gestion a mis en appel d'offres le contrat d'assurance statutaire de groupe pour la période de 2022 à 2025 : deux assurances ayant fait une offre, GROUPAMA et GRAS SAVOYE, c'est l'offre de GRAS SAVOYE qui a été retenue. A la demande du centre de gestion il a lieu pour les collectivités de délibérer pour adhérer à ce nouveau contrat de groupe et assurer les agents en vue de percevoir les remboursements sur les salaires et charges lors d'arrêts maladie. A l'unanimité le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Lanta au contrat de groupe.

#### **V. Décisions modificatives budgétaires**

M. BEAULIEU précise qu'il s'agit tout d'abord d'ouvrir les crédits pour 2022, correspondant à ¼ des dépenses votées de 2021, pour liquider les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif (mars 2022). Cela représente une ouverture de crédits de 238 207.97 €. En réponse à la demande de M. DIAZ, il est précisé que cela a pour but de payer les dépenses engagées sur les marchés en cours de réalisation dans l'attente du vote du budget primitif. Cette décision est approuvée par 15 voix pour ; 0 voix contre et 2 abstentions.

VB

F. R

A07  
CD

SP

M. BEAULIEU présente ensuite cinq décisions modificatives concernant des opérations d'ordre, ne générant pas de dépenses mais régularisant des inscriptions budgétaires de compte à compte :

A – Assainissement : 800 € à prélever du compte 671 charges exceptionnelles pour abonder le compte des intérêts ICNE. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

B – Commune : amortissements. Le budget 2021 ayant été calqué sur celui de 2020 pour les amortissements, mais l'amortissement des dépenses d'investissement de 2020 n'était pas inclus dans les crédits d'amortissement 2021. Cela donne donc lieu à une opération d'ordre d'équilibre entre sections. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ;

C – Marché de réhabilitation du presbytère : l'entreprise OCBAT a obtenu une avance forfaitaire de 98000 €. Cependant le maître d'œuvre a fait des erreurs lors de la rédaction des situations de facturation en déduisant l'avance forfaitaire. L'avance forfaitaire doit être déduite à la fin du marché. Pour remédier à cette erreur, il y a lieu de prendre le mandat initial émis au compte de l'avance forfaitaire pour l'imputer au compte de l'opération. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

D – Provisions pour pertes : lorsque des titres sont émis, c'est le receveur municipal qui est chargé de recouvrer les sommes dues aux débiteurs. Depuis cette année, lorsque des titres sont émis, un pourcentage rentre en dépréciation. Le comptable public évalue le pourcentage du risque de non recouvrement qui est inscrit en provisions et pertes. Ainsi les créances impayées sont admises en non valeur. Le montant à inscrire pour 2021 est de 177 €. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

E – Indemnités des élus : le budget 2021 affecté à l'indemnité des élus a été calqué sur celui des dernières années et s'avère insuffisant du fait d'augmentations. Il est nécessaire pour procéder au versement des indemnités des élus pour décembre d'effectuer un virement de crédits à hauteur de 6000 € depuis le compte 6411 (personnel titulaire) pour abonder le compte 65 des indemnités des élus. Répondant à M. DIAZ, M. BEAULIEU précise que l'enveloppe votée lors de l'installation du conseil municipal ne varie pas, ce sont les crédits inscrits au budget qui n'incluaient pas la totalité de l'enveloppe. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **VI. Admission en non valeur**

M. BEAULIEU précise qu'il y a lieu de voter pour une admission en non valeur de 1.26 € que le receveur n'a pu récupérer sur le débiteur. Cette somme rentre donc en perte directe pour la collectivité. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **VII. Proposition de vente de terrain à la commune par M. SAINT PE**

M. MENGAUD fait part de la proposition de vendre un terrain de 1920 m<sup>2</sup> situé chemin des écoles comportant trois bâtiments (soit une construction, un mobil home et un hangar) moyennant le prix de 100 000 €. La commune peut acquérir ce bien pour y réaliser un équipement communal. M. LELEU précise que ce bien est en emplacement réservé depuis plusieurs années ainsi que le terrain voisin. Si la commune pouvait acquérir ces terrains, elle serait propriétaire jusqu'au centre médical. Dans le cas d'une acquisition pour réserve foncière le conseil départemental octroie des aides.

M. ESTIEU demande où en est le projet d'acquisition du bâtiment de la voirie départementale. M. MENGAUD précise qu'il a demandé un étalement sur cinq ans du prix. Selon une dernière communication du Département, la vente donnera lieu à un acte notarié qui devrait avoir lieu vers la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

VB



F. R

AV  
CD

SR

M. DIAZ estime que l'acquisition du terrain de M. SAINT PE est une bonne opération pour la commune. M. LELEU précise que le prix de cession proposé par M. SAINT PE est intéressant du fait que par sa situation et des prix du secteur, le prix estimé du m<sup>2</sup> se situe entre 150 € et 170 € / m<sup>2</sup>. Le terrain étant situé en emplacement réservé confère à la commune le droit de préemption en cas de vente. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **VIII. Intercommunalité : validation du rapport des charges transférées**

M. MENGAUD expose que la communauté de communes Terres du Lauragais a pris la compétence eau. Ainsi pour tout projet, il convient d'informer la communauté de communes qui effectuera les travaux dont le montant sera inclus dans les charges transférées. Au cours d'une réunion de la communauté de communes du 19 octobre 2021 le tableau des charges transférées a été présenté en conseil communautaire et il appartient à chaque commune de le valider par une délibération du conseil municipal. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **IX. Groupe de travail du plan local d'urbanisme**

M. MENGAUD précise qu'étant donné qu'il est en relation avec une personne qui a une entreprise et qu'il y a une action au tribunal en cours, il se retire du groupe de travail du PLU et propose d'étendre ce groupe de travail. Rappelant que les réunions de travail sont en après midi et certains ne peuvent y participer. Par conséquent il propose à tout le conseil municipal de participer au groupe de travail. Il demande l'avis du conseil pour l'ouverture à tous les membres des réunions et sur le fait que chacun soit ainsi informé. M. ESTIEU souhaite continuer avec le groupe actuel et pose la question de l'évolution démographique inscrite dans le projet. M. LELEU lui répond que celle-ci a été validée à 3.5 % le 23 mars 2021 avec le bureau d'études et le représentant de l'agence technique départementale. M. ESTIEU revient sur l'annulation successive de réunions du groupe de travail. Il évoque le débat « houleux » du 24 août. Mme SOVA reproche l'absence de M. MENGAUD à ce débat. M. MENGAUD, réitère le fait qu'il se retire du dossier du PLU et ouvre à tout le conseil municipal. Mme SOVA n'est pas en accord avec la façon dont le débat a eu lieu. Elle précise qu'elle n'est pas contre le STECAL mais contre l'implantation de la déchèterie dans une zone naturelle. Le PLU comprend des enjeux pour le développement de la commune.

M. DIAZ pourrait trouver cette proposition d'élargissement du groupe de travail appréciable mais rappelle qu'il avait demandé à plusieurs reprises s'il pouvait participer en remplacement de M. ESTIEU au groupe de travail et dit n'avoir pas eu de réponse. Il dit avoir le sentiment que du fait de tensions sur le dossier du PLU, l'ouverture à tous est une opportunité. Mais il regrette que cette proposition n'ait pas été retenue dès le début et que l'ensemble du conseil municipal n'ait pas été invité dans son ensemble à participer à projet qui est important pour la commune. Aujourd'hui cette proposition est faite parce que les choses ont changé et aussi pour simplifier la démarche. Mme SOVA considère qu'un PLU n'est pas qu'une extension de zones à construire, c'est une réflexion de fond. Elle soulève la question du coût du PLU. Il s'agit d'un marché public d'un montant de 48000€ passé en 2018 qui pourrait être soumis à avenants en cas de durée dans le temps des travaux du PLU. M. LELEU précise qu'il ne s'agit pas de vouer de nouveaux terrains à la construction dans la mesure où dans le PLU en cours il y avait une superficie constructible qu'il est demandé de réduire. Mme SOVA précise qu'un PLU ne correspond pas seulement à définir des perspectives constructibles.

M. DIAZ demandant la raison du changement avec l'ouverture à tout le conseil municipal des réunions du PLU estime qu'il s'agit de réunions techniques. M. LELEU précise que le groupe de travail est piloté par le bureau d'études et l'agence technique départementale qui disposent de toutes les capacités techniques et réglementaires. Les membres du groupe de travail formulent des avis sur les orientations qui demeurent limitées. Le montage du projet et la validation des étapes relevant des capacités techniques du bureau d'études.

La proposition d'extension du groupe de travail étant mise aux voix par M. MENGAUD, le conseil municipal approuve par 13 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention.

#### **X. Coffrets pour les personnes âgées**

Mme BEAUJARD donne le détail du devis pour les coffrets aux personnes âgées : 4315 .T.TC. pour 225 coffrets. La distribution aura lieu avant le 21 décembre avec le bénévolat de membres du conseil municipal. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité au devis.

#### **XI. Avenant au marché de délégation de service public de l'assainissement**

Le bureau d'études a été retenu et il s'est écoulé beaucoup de temps. Le bureau d'études commence à finaliser le dossier de consultation pour le marché de délégation. M. LELEU précise qu'il est nécessaire de prolonger de 8 mois le marché en cours jusqu'à la fin de la nouvelle procédure au moyen d'un avenant. Ce délai permettra d'aboutir la procédure d'appel d'offres et de négociations en vue de la conclusion du prochain contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité

#### **XII. Projet : agent de surveillance de la voie publique**

M. BEAULIEU explique la mission de l'ASVP : rôle de pédagogie, de rappel à l'ordre, prévention de conflits, incivilités. C'est un agent qui est au contact du public et sa présence sur le terrain permet de faire remonter des informations. A la question de M. DIAZ sur le profil, M. BEAULIEU précise qu'il suffit d'une assermentation. Répondant à la question de Mme DAMIA SOTUS, M. BEAULIEU précise que l'ASVP peut verbaliser. Toutefois, il reste aux ordres du conseil municipal et s'en tient aux instructions données (verbalisation ou prévention). M. BEAULIEU expose que sa mission première est la comptabilité et les finances. Cependant depuis son arrivée il a optimisé les procédures de dématérialisation pour dégager du temps à cet effet. Répondant aux questions de Mme SOVA, il précise que la priorité est la comptabilité et s'il dispose de temps il pourra aller sur le terrain. Cette mission n'implique pas de coût supplémentaire pour la commune puisqu'elle s'inscrit dans la durée hebdomadaire du poste. Le conseil municipal à l'unanimité est favorable au principe de l'agent de surveillance de la voirie publique.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, les questions suivantes sont abordées :

- M. DIAZ fait part des difficultés à informer les Lantanais des événements et porter à la connaissance les informations de la mairie. Il évoque la plateforme illiwap et en expose le fonctionnement. Il donne l'exemple de la commune de FLOURENS. Il faut souscrire pour installer l'application sur la commune. Le coût varie entre 500€ à 1000 € selon les options choisies. M ; LELEU évoque également l'application City Hall dont le tarif de souscription est proportionnel au nombre d'habitants. Une version d'essai est ouverte pour Lanta. Pour exemple Les communes de Aurin et Saint Pierre de Lages sont abonnées. Ces applications sont gratuites pour le public.
- Décorations de Noël : Mme MONTROYA évoque un nouveau reportage de TF1 sur Lanta. Il y a lieu de sélectionner quelques maisons illuminées et de transmettre les coordonnées des propriétaires à TF1 qui se charge de leur demander leur accord pour participer au reportage. Les illuminations sont très attractives pour les personnes extérieures à la commune qui viennent voir.  
Il y a lieu également de préparer la tournée du jury pour les illuminations 2021 pour effectuer la tournée auprès de tous les candidats qui se sont inscrits.  
Une discussion a lieu concernant l'installation des décorations de noel sur les églises avec une nacelle de grande hauteur. Des dispositions seront prises pour l'année prochaine avec notamment une installation pérenne de décorations munies d'interrupteurs.

- M. ESTIEU demande où en sont les travaux de la médiathèque. M.MENGAUD précise que c'est presque achevé. Il y a néanmoins des points à revoir, notamment au niveau d'une balustrade qui présente un danger. M. ESTIEU évoque qu'il a constaté que le chantier n'était pas fermé. Cette anomalie portée à la connaissance du maître d'œuvre.
- Mme BEAUJARD souhaite savoir quand aura lieu la consultation pour le choix de l'architecte pour les travaux de la mairie. M. LELEU répond que le dossier est en préparation et qu'il est prévu d'envoyer dans les jours qui viennent.
- M. ESTIEU demande le devenir des locaux de l'actuelle médiathèque après déménagement. M. MENGAUD répond qu'elle accueillera les services de la mairie pendant les travaux de rénovation.

La séance est levée à 22 H 10.